



Les instances du CHU de Liège et de l'Hôpital de la Citadelle valident le projet de groupement hospitalier

Mercredi 21 décembre 2022, les conseils d'administration du CHU de Liège et de l'Hôpital de la Citadelle ont définitivement validé le projet de groupement hospitalier qui avait été proposé fin septembre par les directions générales. Début décembre, les conseils médicaux des deux institutions avaient également donné leur feu vert à la démarche.

Pour Sylvianne Portugaels, directeur général de la Citadelle, c'est le début d'une aventure enthousiasmante : *« Sur base d'un projet médical qui se veut ambitieux en plaçant plus que jamais le patient au centre des préoccupations, nous allons créer un nouveau modèle hospitalier qui puisse répondre à la situation actuelle : une offre de soins en mutation (avec la télémédecine, l'hospitalisation à domicile, ...), des crises sanitaires qui risquent de se succéder, la pénurie de certains métiers soignants, une raréfaction des moyens financiers, ... ».*

Marc De Paoli, administrateur délégué du CHU de Liège, salue la responsabilité des administrateurs et des conseils médicaux : *« Ce projet de convergences embarque tout le monde, soit plus de 11.000 personnes. Les médecins sont les premiers acteurs du plan médical futur, qui devra proposer une offre de soins répondant aux attentes de la population, étant entendu qu'on ne fera plus de tout, partout. Les administrateurs savent que les crises actuelles (énergétique, financière, socio-économique) mettent à mal notre quotidien, mais également nos stratégies à long terme. En validant le rapprochement, ils nous permettent de concrétiser des pistes menant à des économies d'échelle conséquentes et au développement de nos missions de soins, de recherche et d'enseignement et ce, tout en conservant nos valeurs d'excellence, de service au public, d'humanité et de proximité ».*

Le groupement hospitalier en pratique

Le rapprochement entre le CHU et la Citadelle prendra donc la forme d'un groupement hospitalier, au regard de l'arrêté royal du 30 janvier 1989 : il s'agit d'une collaboration durable, juridiquement formalisée, créée en vue d'une répartition des tâches et d'une complémentarité en matière d'offre de services, de disciplines ou d'équipements, afin de mieux répondre aux besoins de la population et d'améliorer la qualité des soins. *« Malgré le maintien des personnalités juridiques et des numéros d'agrément distincts, le groupement confère au nouveau comité de coordination des responsabilités essentielles»*, détaille Sylvianne Portugaels. *« Il aura notamment pour mission de veiller à l'exécution de la convention de groupement qui sera la véritable feuille de route du projet : répartition de l'offre de soins, mise en place d'une organisation du travail unique, reconnaissance – régionale, nationale et internationale – des centres d'expertises conférés par les soins suprarégionaux, etc. ; il pourra en outre réfléchir à des projets de nouveaux centres de soins, des modifications de la nature des lits ou des services, des innovations dans le trajet-patient pour renforcer les collaborations avec les médecins généralistes ou les autres prestataires de soins, ... ».*

« Dans les faits, il y aura donc des instances uniques », poursuit Marc De Paoli. « On retrouvera par exemple, à la tête de la structure faitière, un conseil d'administration, un comité médical commun, ainsi qu'une direction générale qui sera chargée de la gestion quotidienne du groupement. La composition de ces instances doit encore être définie ».

Et pourquoi pas une fusion? « Une évolution législative doit avoir lieu », justifie Sylvianne Portugaels, « car nous dépendons actuellement de deux pouvoirs différents, la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le CHU et la Wallonie pour la Citadelle. Or, une majorité des financements dépend de nos numéros d'agrément distincts : n'en conserver qu'un nous priverait de moyens financiers conséquents ».

Sur le terrain, les collaborateurs travailleront bien de concert au sein d'une structure unique : « Nous allons vers des synergies entre les services des deux entités, voire la création rapide d'équipes communes là où cela est possible », confirme Marc De Paoli. « Cela concerne notamment les secteurs logistico-administratifs, comme les ressources humaines, les finances, l'IT, la communication, les achats, ... ».

Pas de licenciement, mais de nouvelles opportunités

Faut-il craindre les pertes d'emplois ? « Depuis l'annonce du projet, fin septembre, nous n'avons eu cesse de répéter qu'il n'y aurait pas de licenciements secs », répondent d'une même voix Sylvianne Portugaels et Marc De Paoli. « À terme, sans doute que des départs naturels ne seront pas compensés, notamment lorsqu'il existe des fonctions doublons. Mais la création d'un nouveau groupement hospitalier va également faire naître des opportunités d'emplois : avec 11.000 personnes, une dizaine de sites géographiques et un nouveau plan médical ambitieux, nul doute que nous aurons besoin de nouvelles compétences ! ».

2023, année zéro

Dès janvier, les directions et les conseils médicaux des deux hôpitaux vont s'atteler à écrire le contenu du « contrat de mariage » notamment en matière de gouvernance ou de statut du personnel (médical et non médical) en s'appuyant sur les équipes de terrain. Des validations intermédiaires sont prévues par les instances respectives (conseil d'administration, conseil médical, organisations syndicales, ...), afin que le projet emporte dans son élan l'ensemble des collaborateurs. « Nous avons décidé d'adopter le principe de cocréation, car le groupement hospitalier doit être porté par l'ensemble du personnel », confirme Sylvianne Portugaels. Marc De Paoli ne dit pas autre chose : « Au-delà des groupes de travail relatifs aux fonctions médicales suprarégionales, d'autres groupes de travail communs ont déjà avancé. Ils ont fait un état des lieux puis construit des 'quick win', c'est-à-dire des actions concrètes qui pourraient être rapidement couronnées de succès. Ce fut un travail colossal, qui a occupé des dizaines de personnes, elles-mêmes supportées par leurs équipes. Grâce aux conclusions reçues, nous allons pouvoir rapidement avancer ».

Mise en commun de l'expertise, présence géographique décuplée, facilités administratives (avec notamment le projet d'un portail patient innovant), ... Le nouveau groupement CHU-Citadelle est donc une excellente nouvelle pour les patients. « Qui dit plus grande entité dit, inévitablement, un plus grand nombre de cas pathologiques à traiter, y compris les plus rares. Nous pourrions ainsi renforcer notre expertise et développer significativement le pôle de recherche, en totale synergie avec l'Université de Liège et plus particulièrement la Faculté de médecine qui est également un organe de recherche efficace, source d'avancées médicales », souligne Marc De Paoli. « C'est de cette manière que nous développerons encore notre position en tant qu'institution de référence dans le traitement de certaines

pathologies en Belgique ». Sylvianne Portugaels conclut : « Notre 'mariage' aura également une incidence positive sur les autres membres du réseau hospitalier Elipse, car notre ambition commune – aux 8 hôpitaux – est de proposer plus, mieux, en totale solidarité et complémentarité ».

Contact Presse :

Delphine Gilman (CHU) : 0494 54 96 32

Antoine Gruselin (Citadelle) : 0476 22 94 58

